

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 décembre 2013**

**2013 V 47G** Vœu relatif à la création d'un centre de santé municipal par arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Considérant le vœu présenté par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE, le groupe communiste et élu-e-s du Parti de Gauche ;

Considérant la mise en place en 2010 du programme Paris Santé par la Ville de Paris afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins sur le territoire parisien, suite aux recommandations formulées par groupe de travail du Conseil de Paris ;

Considérant le fonds de soutien mis en place par le Département de Paris à partir de 2010 dans le cadre de ce programme qui a permis d'abonder de plus de 2 millions d'euros supplémentaires les crédits consacrés à la santé dans le cadre du PIPP 2009-2014 ;

Considérant que ce fonds a permis de développer des projets de création, de modernisation et de restructuration de centres, maisons et pôles de santé, en priorité dans le nord-est parisien (83 170 € pour le centre de santé ADMS Myrha dans le 18<sup>e</sup> ; 600 000 € pour le centre de santé Fournier-Chemin Vert dans le 11<sup>e</sup> ; 1 000 000 € pour le centre de santé Clavel dans le 19<sup>e</sup> ; 80 000 € pour la maison de santé pluridisciplinaire Pyrénées-Belleville dans le 20<sup>e</sup> ; 400 000 € pour le centre de santé GOSB-Belleville dans le 20<sup>e</sup> ; 66 665 € pour la MSP Michelet dans le 19<sup>e</sup> ; 170 000 € pour la MSP Jean-Jaurès dans le 19<sup>e</sup> dont l'ouverture est prévue en 2014 et 300 000 € pour la MSP Charonne dans le 11<sup>e</sup> dont l'ouverture est prévue pour 2015) ;

Considérant les projets d'investissement à venir pour la modernisation et le développement des pôles de santé Yersin dans le 13<sup>e</sup> et du pôle de santé Ramey dans le 18<sup>e</sup> ;

Considérant que dans le même temps une politique de modernisation et restructuration des centres de santé de la Ville a été lancée, qu'à ce titre le Département de Paris a investi près de 2,5 millions d'euros

sur le prévisionnel 2009-2014 (320 000 € pour le centre Eastman dans le 13<sup>e</sup> ; 70 000 € pour le centre de l'Epée de Bois dans le 5<sup>e</sup> ; 280 000 € pour le centre Marcadet dans le 18<sup>e</sup> ; 1 600 000 € pour le centre Edison dans le 13<sup>e</sup> ; 160 000 € pour le centre Au Maire Volta dans le 3<sup>e</sup> et 30 000€ pour le centre Epinettes dans le 17<sup>e</sup> ) ;

Considérant qu'au total, les sommes ainsi investies pour le renforcement de l'accès aux soins des Parisiens s'élèvent sous la mandature à plus de 5 millions d'euros ;

Considérant qu'en outre une réflexion a d'ores et déjà été engagée par la Ville de Paris en lien avec l'ARS sur l'accompagnement des jeunes médecins dans leur projet d'installation et de création de centres, maisons ou pôles de santé ;

Considérant que la situation de la démographie médicale parisienne et son évolution dans les années à venir reste préoccupante, en particulier concernant le nombre de médecins généralistes, que la Ville de Paris est confrontée à une mauvaise répartition géographique des professionnels de santé et à une fréquence importante des dépassements d'honoraires ;

Sur proposition de l'exécutif municipal,

le Conseil de Paris :

- Prend acte que la mise en œuvre du programme Paris santé sous la mandature et des investissements afférents a constitué une réponse ambitieuse aux difficultés d'accès aux soins sur le territoire parisien et a permis d'apporter aux Parisiens une offre de soins de premier recours de qualité accessible à tous, en médecine générale, spécialisée, dentaire et en soins infirmiers.
- Exprime le vœu que ce programme soit poursuivi et amplifié en utilisant tous les leviers qui peuvent être mobilisés pour renforcer l'offre de soins primaires à Paris, notamment par la création des centres, maisons, et pôles de santé là où les besoins de la population, en particulier des plus fragiles, sont les plus importants.